

Formation de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (mention MJPM) à destination des Cadres des services mandataires

organisée en partenariat avec la Faculté de Droit, AES et Administration Publique, de l'Université de Caen Normandie

La formation préparant au CNC mandataire,
mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs permet la délivrance du
Diplôme Universitaire « Protection juridique des personnes vulnérables ».

Contexte

Adaptée à un public exerçant des fonctions d'encadrement et devant apporter une expertise technique, cette formation doit néanmoins respecter l'esprit du législateur, à savoir former à une profession et non uniquement à un poste de travail (chef de service dans un service reconnu de mandataire judiciaire à la protection des majeurs). Fortes d'une expérience professionnelle dans le champ tutélaire, ces personnes doivent recevoir une formation suffisamment complète garantissant une expertise dans les domaines juridique, social, économique et dans le champ des sciences humaines pour leur permettre d'appréhender la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, quel que soit le mode d'exercice.

La mise en place d'une formation adaptée aux cadres des services mandataires apparaît incontournable, dans la mesure où ils interviennent très souvent dans l'exercice des mesures civiles, en appui aux personnes salariées « déléguées ».

Pré-requis pour entrer en formation

Pour pouvoir accéder à cette formation, le candidat doit :

- Être Chef de service ou occuper des fonctions d'encadrement dans le domaine de la protection juridique des majeurs
- Être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau III inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (nomenclature 1969), niveau 5 de la nouvelle nomenclature européenne
- Exercer depuis au moins trois ans dans le champ tutélaire.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, en plus des compétences attendues, l'apprenant doit :

- Avoir acquis un socle de connaissances et de compétences dans les domaines suivants : juridique, financier, social, médical (...).
- Pouvoir réaliser une analyse de la situation personnelle, sociale et patrimoniale de la personne protégée.
- Pouvoir exercer le mandat qui lui est confié dans le respect des droits de la personne.
- S'impliquer dans les dynamiques institutionnelles et partenariales.

Dispenses et allègements

Selon le parcours antérieur à l'entrée en formation, le candidat peut prétendre à des dispenses et des allègements, sous couvert de fournir les justificatifs relatifs aux qualifications et/ou expériences professionnelles.

Il incombe à l'IRTS Normandie-Caen de les accorder sous réserve que le candidat ait attesté des compétences attendues.

Selon l'article 4 du titre II de l'arrêté de 2009, pour obtenir la dispense des modules de formation définis dans les référentiels de formation, les candidats doivent justifier d'un diplôme dont le programme correspond au programme du module concerné.



La dispense d'un module de formation entraîne la validation de celui-ci.

Dispense de droit du stage pratique :

Les personnes qui justifient, lors de leur entrée en formation, d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées du stage pratique.

Selon l'article 5 du titre II de l'arrêté du 2 janvier 2009, des allègements de formation peuvent être accordés aux candidats en fonction de leur expérience professionnelle. L'allègement de formation n'entraîne pas la validation du module concerné et ne dispense pas de passer l'épreuve de certification en lien avec le module.

Pour pouvoir obtenir un allègement de formation, les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans acquise dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de formation concerné.

Contenus de la formation

Conformément à l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales, l'enseignement théorique de 300h est organisé en quatre domaines de formation (cf www.irtsnormandiecaen.fr).

Prenant déjà en compte les dispenses et allègements ainsi que les profils des candidats (majoritairement des travailleurs sociaux ou des juristes), la formation proposée aux cadres est d'un volume de 140h, incluant 21h au titre des DF1 « juridique » et DF2 « Gestion », 114h au titre du DF3 « Protection de la personne » et DF4 « le mandataire judiciaire à la protection des majeurs », et 5h (sous réserve) au titre des certifications.

Les contenus abordés seront en lien avec les DF concernés et doivent permettre aux chefs de service de répondre au mieux aux équipes qu'ils encadrent sur un plan technique et pratique.

Les personnes auront à suivre la majorité des enseignements du DF3 et du DF 4 même si certaines adaptations seront faites, tenant ainsi compte de la fonction de chef de service.

Les cadres des services mandataires n'auront pas en principe le stage pratique à réaliser, ayant plus de 6 mois d'expérience professionnelle dans le champ tutélaire. En l'absence d'une expérience suffisante, le stage pourra s'effectuer sur le lieu employeur ou encore dans un autre service mandataire.

Durée

140 heures de formation théorique.

Coût

Frais de dossier : 100 € (non remboursables)

Coût pédagogique : 3 220 €.

Modalités pédagogiques

Des modalités pédagogiques diversifiées avec des temps en présentiel (1/3) et en distanciel (2/3).

- Des séminaires sur des thèmes (grand groupe)
- Des échanges avec des professionnels mandataires, des magistrats...
- Un colloque (grand groupe/ temps partagé avec des professionnels et universitaires)
- Des mises en situation (petits groupes).

Modalités de validation et de certification

Le centre de formation est chargé d'organiser les modalités de validation de la formation et de certification du CNC, dans le respect du cahier des charges (DRJSCS).

Chaque domaine de formation est certifié indépendamment des autres, sans compensation de notes entre lesdits domaines. En cas de non-obtention d'un domaine de compétence, une session de rattrapage est organisée, les certifications obtenues pour les autres domaines de compétences restent acquises.

Le Directeur de l'établissement de formation arrête la liste des candidats qui ont certifié l'ensemble de leur formation. Le Directeur délivre à ces candidats, au nom de l'État, le Certificat National de Compétence en lien avec la mention suivie.



Ouverture des inscriptions

1^{er} avril 2021.

Clôture des inscriptions

30 juin 2021.

Date limite de retour du dossier de candidature

30 Juin 2021.

Rentrée

27 septembre 2021.

Constitution d'un dossier de candidature (www.irtsnormandiecaen.fr)

Téléchargez le dossier dans la rubrique Téléchargements

Votre dossier doit comporter :


- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitæ détaillé
- Une fiche de poste pour chaque emploi mentionné
- Une copie de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso)
- Une photo d'identité conforme pour documents officiels (une est à coller en page 1 du dossier)
- Une copie de l'attestation de sécurité sociale
- Une copie de tous les diplômes mentionnés
- Une copie des certificats de travail (ou contrats de travail) pour chaque emploi mentionné.


Étude du dossier et entretien (si nécessaire)

À l'issue de cette étape, le candidat recevra son offre individualisée de formation qui sera à retourner signée avant le 1^{er} septembre 2021. Celle-ci sera suivie de la convention de formation.

Inscription

Procédure d'inscription sur notre site internet

- Si vous avez déjà un compte, vous pouvez y accéder en cliquant sur l'icône  accessible dans la barre d'outils.
- Si vous n'avez pas de compte, créez le en cliquant sur l'onglet « S'inscrire »
Assurez-vous d'indiquer un email valide, il sera votre identifiant.
Une fois votre compte créé, vous recevrez par mail un mot de passe
Votre statut, à cette étape de votre inscription, sera « Préinscrit (dossier en attente) » Pour information : un seul compte est nécessaire si vous souhaitez vous inscrire à plusieurs admissions.
- Constituez votre dossier de candidature.
Dans votre compte, téléchargez le formulaire pour constituer votre dossier de candidature.
- Effectuez le paiement en ligne des frais d'étude de dossier
Une fois le paiement effectué, vous recevrez par mail un ticket de confirmation de paiement.
Votre statut sera « Préinscrit (dossier en attente – paiement) »
- Validation de votre inscription
Votre inscription sera validée à la réception de votre dossier de candidature, accompagné des différentes pièces justificatives, et après le règlement des frais d'étude de dossier.
Votre statut sera « Candidat – dossier complet ».

En cliquant sur l'icône , vous pourrez accéder à votre compte et en suivre l'évolution.

Votre dossier d'inscription doit être retourné avec les pièces justificatives à :

IRTS Normandie-Caen

Corinne Gendrot

2 rue du campus – BP 10116

14204 Hérouville Saint-Clair Cedex

